

Commission paritaire régionale des prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées inscrites aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

Objet : Procès-verbal de la 19^{ème} réunion du 03/10/2022 organisée via Zoom

Direction générale - secrétariat du Conseil d'administration

Auteur du compte-rendu : Patricia BOULY

Diffusion : mise en ligne sur DOCSCA et envoi par voie dématérialisée aux membres de la section professionnelle assuré par le département de la gestion du risque maladie – AT/MP

Participants :

• Au titre de la section professionnelle

- ♦ Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM)

Mme BAUMANN (titulaire)

- ♦ Union nationale des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI)

M. ATTAS (titulaire)

• Au titre de la section sociale

- ♦ Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

MM. BERDOUS (suppléant) - DELAYEN (titulaire) - RÉDY (titulaire)

- ♦ Caisse régionale de mutualité sociale agricole d'Île-de-France

M. GRESILLE (titulaire)

Excusés / absents :

• Au titre de la section professionnelle

- ♦ Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM/SYNAPSAD)

MM. RIXEIN - DES VILLETES

- ♦ Union nationale des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI)

Mme CREVEUX

- **Au titre de la section sociale**

- ♦ Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

Mme CLÉRET

Mme LALEAU, suppléée par M. BERDOUS

Assistaient également à la réunion :

- **Au titre de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France**

Mme HASPEL	Directrice de la relation client et des prestations
M. MOURÉ	Directeur du pilotage
Mme MAUDRY	Sous-directeur des prestations
Mme BOUCHET	Manager du département de la gestion du risque maladie et AT-MP
Mme SIGNARBIEUX	Responsable du service régulation de l'offre de soins (RFOS et vie conventionnelle)
Mme BROUARD DE BEER	Responsable du service administratif appareillage
M. CRETAZ	Manager du service Statistiques à la direction du Pilotage
Mme SCHNELL	Gestionnaire de projet au département de la gestion du risque maladie et AT-MP
Mme BAUDREY	Enquêteur appareillage

- **Au titre des Caisses primaires d'assurance maladie**

M. DAUGY	Responsable-adjoint à la Direction de la coordination régionale de la gestion du risque à la CPAM de Paris
Mme GRANCHER	Coordonnateur de la gestion du risque à la CPAM du Val-d'Oise Co-chef de projet régional sur la LPP

- **Au titre service médical d'Île-de-France**

Mme le Dr PIERNAS	Médecin-conseil du grand appareillage
Mme STOKLOV	Conseiller technique en appareillage

Table des matières

1. Désignation du président de séance	4
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021	4
3. Données et cartographies 2021 des prestataires des titres I et IV en Île-de-France	4
4. Vie conventionnelle des prestataires relevant des titres I et IV	5
5. Focus sur les montants remboursables 2021.....	5
6. Données du service du Grand appareillage	5
7. Enquête en direction des bénéficiaires de VHP	6
8. Questions diverses	7
8.1 Pénurie en concentrateurs/extracteurs d'oxygène pendant la pandémie	7
8.2 Incident survenu en début de séance	7
8.3 Calendrier des réunions	8

La séance est ouverte à 14 heures 20 par **M. MOURÉ**.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, **M. MOURÉ** prie les membres de l'assemblée de bien vouloir accepter ses excuses pour l'incident technique n'ayant pas permis de débiter la réunion à l'heure prévue (problème lien zoom).

Il propose ensuite de procéder à un tour de table pour permettre à chacun de se présenter.

1. Désignation du président de séance

M. MOURÉ rappelle que, conformément aux termes de la convention nationale, le président de la section professionnelle et celui de la section sociale assurent, à tour de rôle, par période d'un an, la présidence et la vice-présidence de la commission.

Il revient, cette année, à la section sociale de présider les travaux de cette instance.

Au terme d'un bref échange de vues, M. RÉDY est désigné président de séance au titre de la section sociale.

M. MOURÉ lui cède alors la présidence.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.



S'appuyant sur un diaporama annexé au présent procès-verbal, **M. CRETAZ**, **Mmes SIGNARBIEUX**, **BROUARD DE BEER** et **SCHNELL** abordent les points inscrits à l'ordre du jour :

3. Données et cartographies 2021 des prestataires des titres I et IV en Île-de-France ***Diapositives 4 à 11***

À titre liminaire, **M. CRETAZ** signale que, cette année, une analyse comparative des données de 2021 mises en perspective avec les résultats enregistrés en 2019 et 2020 est présentée et ce, pour répondre à la demande formulée par les membres de la Commission lors de la précédente séance.

Puis, M. CRETAZ dresse un état des lieux de la répartition géographique des prestataires des titres I et IV par département en Île-de-France et commente les cartographies afférentes ainsi que la pyramide des âges des bénéficiaires ayant reçu au moins une facture.

4. Vie conventionnelle des prestataires relevant des titres I et IV

Diapositives 12 à 14

Mme SIGNARBIEUX dresse un point de situation sur le nombre d'attributions de numéros d'inscriptions au fichier national des professions de santé (FNPS) et de cessations d'activité en 2021 et 2022.

5. Focus sur les montants remboursables 2021

Diapositives 15 à 20

Un focus sur les montants remboursables 2021 est ensuite réalisé par **M. CRETAZ**. Au cours de son exposé, il met en exergue les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne dont les montants remboursables sont importants comparativement aux autres départements franciliens (diapositive 19). Cette tendance s'explique par le fait que de nombreuses entreprises de grande taille sont implantées sur ces 2 départements. Les données étant calculées sur la base de l'activité des sièges sociaux, c'est la raison pour laquelle ces secteurs se démarquent dans le graphique.

Intervenant sur la diapositive 21 "*Analyse par prestation*", **M. ATTAS** demande à M. CRETAZ s'il est en mesure d'apporter des précisions pour l'année 2022 sur certaines prestations. Pour expliciter sa demande, il évoque la tendance baissière (- 15 %) du tarif des appareils à pression positive continue (PPC). Une croissance nulle en termes de chiffres d'affaires d'ici la fin de l'année est à craindre.

M. CRETAZ indique qu'un fléchissement global d'environ 5 % est, en effet, à prévoir. Toutefois, la baisse des prix étant compensée par la progression continue des dépenses sur certaines prestations, il est permis d'espérer une évolution positive des montants remboursables. Un point sera réalisé lors de la prochaine commission à ce sujet.

En réponse à une nouvelle intervention de **M. ATTAS**, **M. CRETAZ** confirme que les données relatives à l'oxygénothérapie sont intégrées dans l'analyse.

À ce propos, **M. ATTAS** fait remarquer que pendant la pandémie de Covid-19, les fournisseurs d'oxygénothérapie comme les pharmaciens ont été particulièrement sollicités. Désormais, il leur est demandé, dans le cadre des négociations qui viennent de débuter, de baisser leurs tarifs eu égard aux volumes enregistrés au cours des 2 dernières années, ce qui est pour le moins surprenant.

Mme BAUMANN abonde dans le même sens.

6. Données du service du Grand appareillage

Diapositives 22 à 31

Au cours de son exposé, **Mme BROUARD DE BEER** apporte les précisions suivantes :

➤ *Diapositive 23 : Délais de règlement et taux de télétransmission par spécialisé (titres I et IV VEH)*

Mme BROUARD DE BEER attire l'attention des commissaires sur l'importante augmentation du taux de télétransmission sur le titre I, lequel a quadruplé en un an passant de 13,83 % à 52,36 %. Cette progression est liée à l'extension du périmètre de factures remboursées. En effet, ce dispositif permet désormais aux

professionnels de santé de 7 départements franciliens (hors 77 qui n'a pas encore signé de convention avec la Cramif) de pouvoir télétransmettre dans le même flux leurs produits du titre I et du titre IV, ce que la précédente convention ne permettait pas.

Puis, en réponse à la précédente intervention de M. ATTAS qui souhaitait connaître la tendance 2022, Mme BROUARD DE BEER indique que depuis le 1^{er} janvier 2022, le cumul d'actes facturés pour les VHP s'élève à 9 450 sur un total de 389 379 actes du titre I, ce qui représente 91 % d'actes du titre I, 6 % du titre II et 2 % pour les véhicules du titre IV.

➤ *Diapositive 29 : Taux de pièces justificatives dématérialisées via SCOR*

Mme BROUARD DE BEER fait état d'une étude en cours auprès des fournisseurs non-utilisateurs de SCOR (scannérisation des ordonnances) pour comprendre les raisons de cette défection. À noter que la réussite de la montée en charge de ce dispositif passe par la capacité des fournisseurs à s'approprier les nouveaux outils, lesquels nécessitent une mise à niveau des équipements informatiques. Ce point majeur est à prendre en considération.

➤ *Diapositive 30 : Répartition des flux FSE par norme de télétransmission*

Intervenant sur la répartition 2021 des normes de télétransmission, Mme BROUARD DE BEER précise que le service du grand appareillage a pour ambition de faire baisser la norme de télétransmission B2 classique en deçà de 12 %, d'autant que ces normes génèrent l'envoi de pièces justificatives au format papier en parallèle.

➤ *Diapositive 31 : Téléservices pour simplifier la facturation*

Un document destiné à promouvoir les avantages que présente l'utilisation des trois dispositifs proposés aux professionnels de santé, à savoir :

1. SESAM-Vitale (suppression de la feuille de soins),
2. Téléservice ADRI (acquisition des droits intégrés) qui fiabilise la facturation et permet de s'assurer de l'ouverture des droits des patients, ce qui permet de diminuer le nombre de rejets BDO,
3. SCOR (dématérialisation totale des pièces justificatives),

est en cours d'actualisation. Un point sera fait à cette occasion sur le système d'accompagnement financier auquel ces derniers peuvent prétendre.

Mme BOUCHET ajoute que ce document sera joint, avec le diaporama, au procès-verbal de la présence séance¹.

7. Enquête en direction des bénéficiaires de VHP

Mme SCHNELL commente les résultats de l'enquête réalisée auprès d'assurés franciliens âgés de 20 à 80 ans ayant bénéficié du remboursement d'un VHP au cours du 1^{er} trimestre 2022. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'actions GDR actuellement mis en œuvre, a pour objectif de vérifier la conformité entre la

¹ Contrairement à ce qui a été annoncé en séance, le document - qui est en cours de refonte - n'est pas joint au présent PV.

délivrance du matériel avec la prescription. L'enquête a été réalisée sur la base des adresses mails disponibles sur ameli, ce qui a nécessité de requérir l'autorisation de leur utilisation.

À noter qu'aucune fraude ni faute n'a été détectée. Néanmoins, l'échantillon n'étant pas représentatif (sur les 190 assurés ciblés, seuls 43 ont répondu), il a été décidé de renouveler cette action en élargissant la cible aux assurés âgés de 85 ans avec envoi d'un courrier papier, la finalité étant de consolider les résultats.

Mme BOUCHET attire l'attention sur le fait qu'il existe un écart important en termes de pratiques entre les pharmaciens et les professionnels des dispositifs médicaux sur l'ensemble des points de conformité, ce que confirme **Mme SCHNELL**.

8. Questions diverses

8.1 Pénurie en concentrateurs/extracteurs d'oxygène pendant la pandémie

M. ATTAS fait état de la pénurie en concentrateurs/extracteurs d'oxygène survenue pendant la pandémie de Covid-19 et dénonce le fait qu'il n'existe pas de fabricant français pour ce type de matériel médical. Cette pénurie mondiale a généré une importante augmentation des prix. Dans ce contexte, force est de déplorer la forte dépendance de la France vis-à-vis des constructeurs de matériels médicaux étrangers.

Mme HASPEL précise que ce sujet peut être remonté par une caisse locale à la caisse nationale, laquelle peut saisir la Direction de la sécurité sociale.

M. ATTAS indique disposer de peu de pouvoirs en la matière. Or, il en va de l'intérêt du pays de disposer d'une certaine autonomie dans le domaine médical en cas de nouvelle pandémie.

8.2 Incident survenu en début de séance

M. DELAYEN souhaite revenir sur l'incident survenu en début de séance. Lorsque M. BERDOUS et lui-même ont pu rejoindre la réunion, la présentation du diaporama avait débuté. Alors qu'ils tentaient de se connecter un peu avant 14 h, ils n'ont pas été informés du changement de lien zoom, ce qui est fort regrettable. M. DELAYEN indique qu'il en réfèrera au Conseil d'administration qui les a désignés pour participer aux travaux de cette instance.

Mme BOUCHET confirme que suite à un bug de connexion, un nouveau lien zoom a été généré. Cependant, MM. DELAYEN et BERDOUS ne l'ont pas reçu en même temps que les autres participants. Elle leur adresse ses excuses pour la gêne occasionnée et indique qu'elle se tient à leur disposition pour réaliser une nouvelle présentation s'ils le souhaitent.

M. DELAYEN l'en remercie et précise qu'il prendra connaissance du diaporama lorsqu'il sera mis en ligne sur Docsca avec le procès-verbal de la réunion. Cela étant, l'intérêt est de pouvoir profiter de la présentation en séance afin de pouvoir interagir le cas échéant.

8.3 Calendrier des réunions

En réponse à une question soulevée par **M. RÉDY**, **M. BOUCHET** indique que la prochaine réunion est fixée au 2 octobre 2023.

Avant de lever la séance, **M. RÉDY** remercie les services de la Cramif pour la qualité des présentations.

La séance est levée à 15 heures 20.

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE Stéphane RÉDY

LE DIRECTEUR DU PILOTAGE Noël MOURÉ



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE LPP – PRESTATAIRES TITRES I ET IV

3 octobre 2022

Département de la Gestion du Risque

SOMMAIRE

01

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
SÉANCES DU 4 OCTOBRE 2021

02

DONNÉES ET CARTOGRAPHIE DES
PROFESSIONNELS DES TITRES I ET IV EN
ILE-DE-FRANCE 2021

03

VIE CONVENTIONNELLE DES
PROFESSIONNELS DE TITRE I ET IV

04

FOCUS SUR LES MONTANTS
REMBOURSABLES 2021

05

DONNÉES DU SERVICE DU GRAND
APPAREILLAGE

06

ENQUÊTE ASSURES BENEFICIAIRES D'UN
VHP

07

POINTS DIVERS

01

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 OCTOBRE 2021

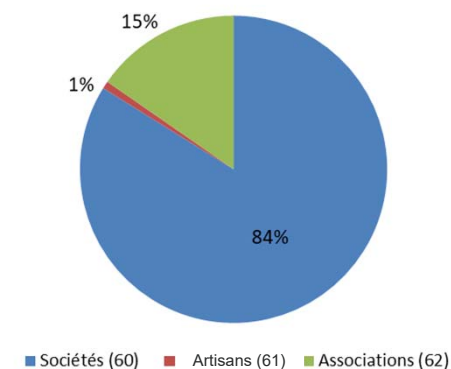
02

DONNÉES ET CARTOGRAPHIES DES PROFESSIONNELS DES TITRES I ET IV EN ILE-DE-FRANCE 2021

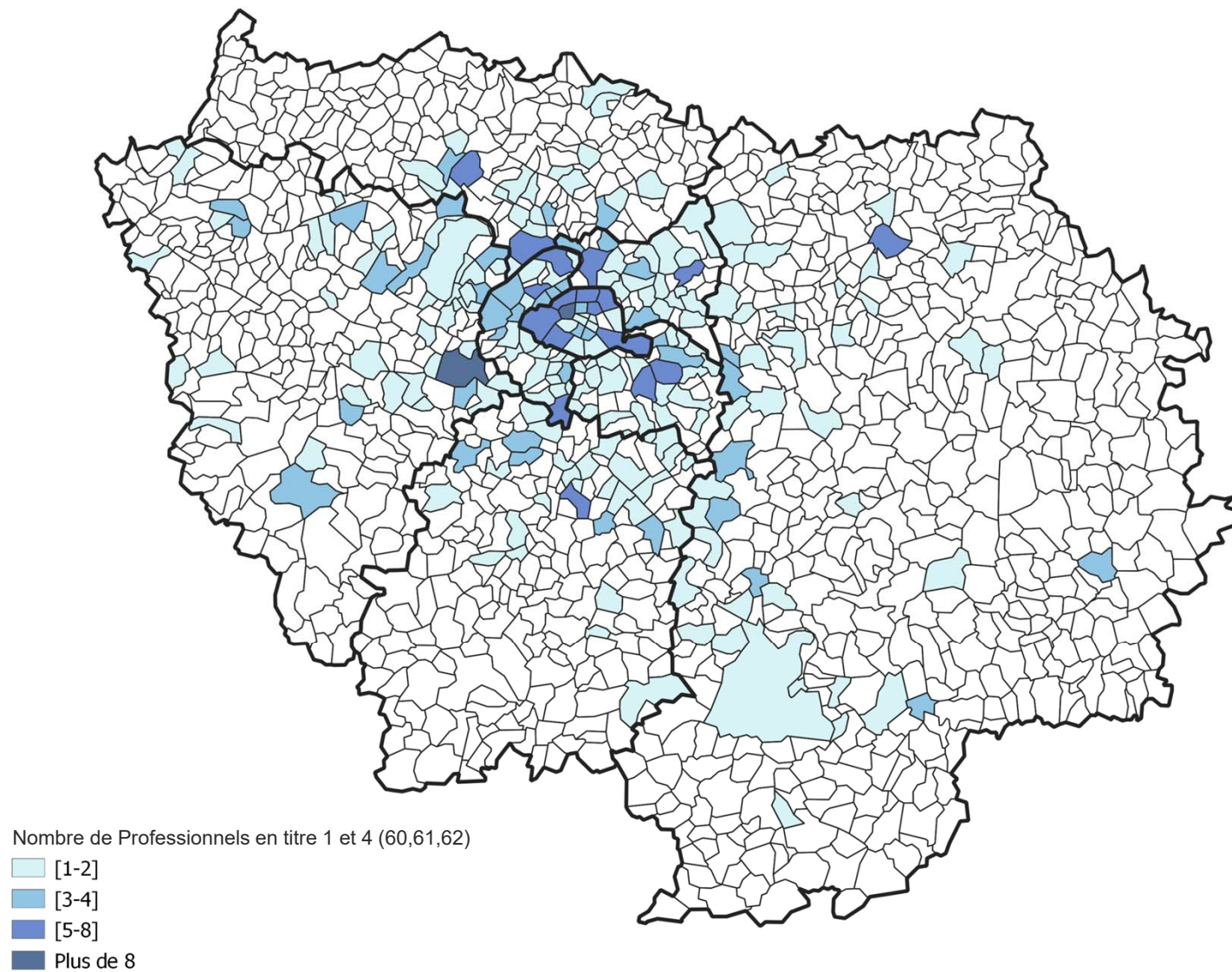
RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DU TITRE I ET IV PAR DÉPARTEMENT EN ILE-DE-FRANCE

Département d'implantation du Professionnel	Nombre de Professionnels société actifs (60)	Nombre de Professionnels artisans actifs (61)	Nombre de Professionnels associations actifs (62)	Ensemble des Professionnels
75 - Paris	61		18	79
77 - Seine et Marne	72	1		73
78 - Yvelines	74		23	97
91 - Essonne	42		10	52
92 - Hauts de Seine	56	2	12	70
93 - Saine st Denis	38		6	44
94 - Val de Marne	38		9	47
95 - Val d'Oise	45	1		46
Ile de France	426	4	78	508

Répartition par catégorie du nombre de professionnels actifs



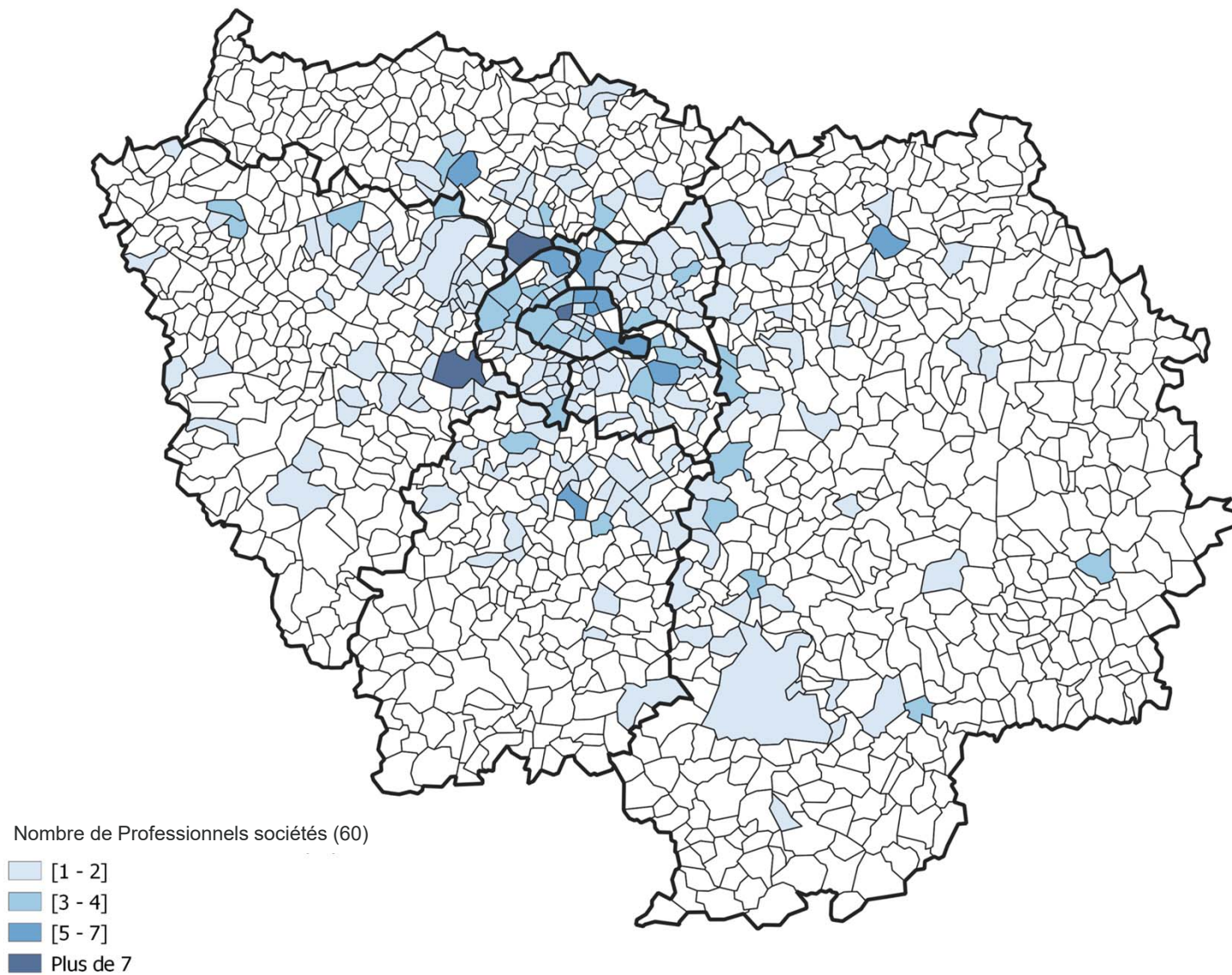
CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE 60,61,62



Source SNDS

CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE

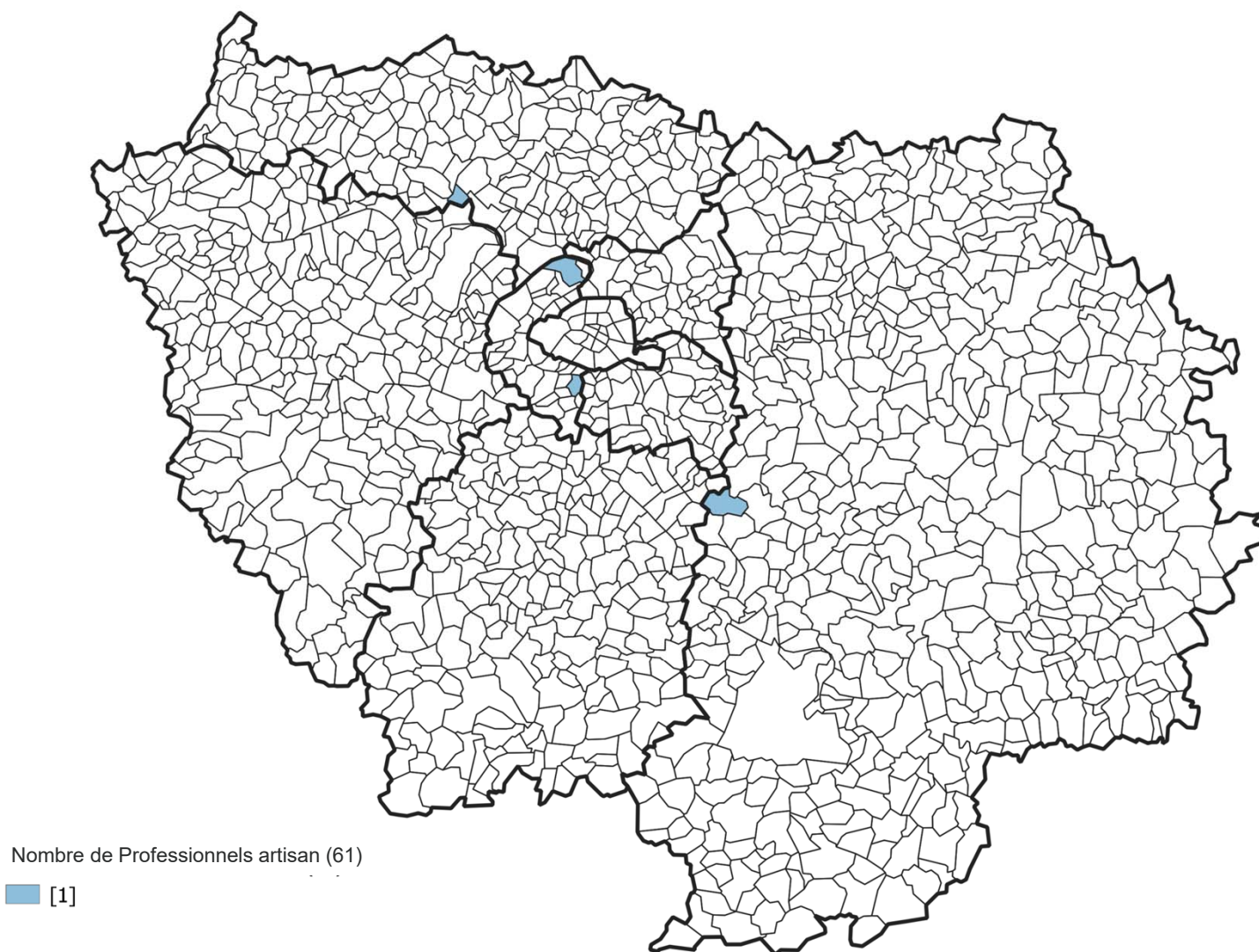
7



Tous les professionnels de Titres I et IV (60) dont le siège est implanté en Ile de France

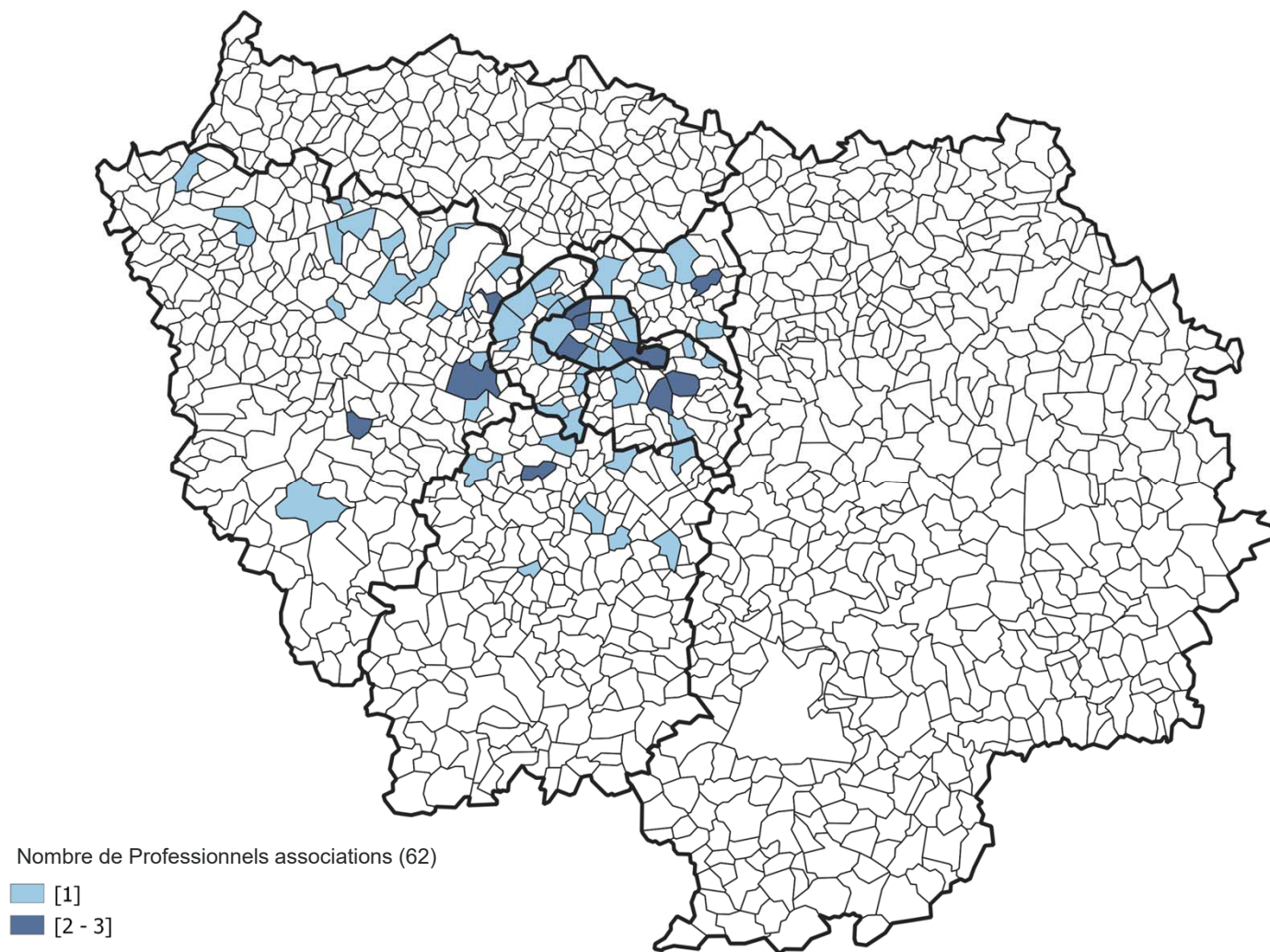
Source SNDS

CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE



Source SNDS

CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE



Source SNDS

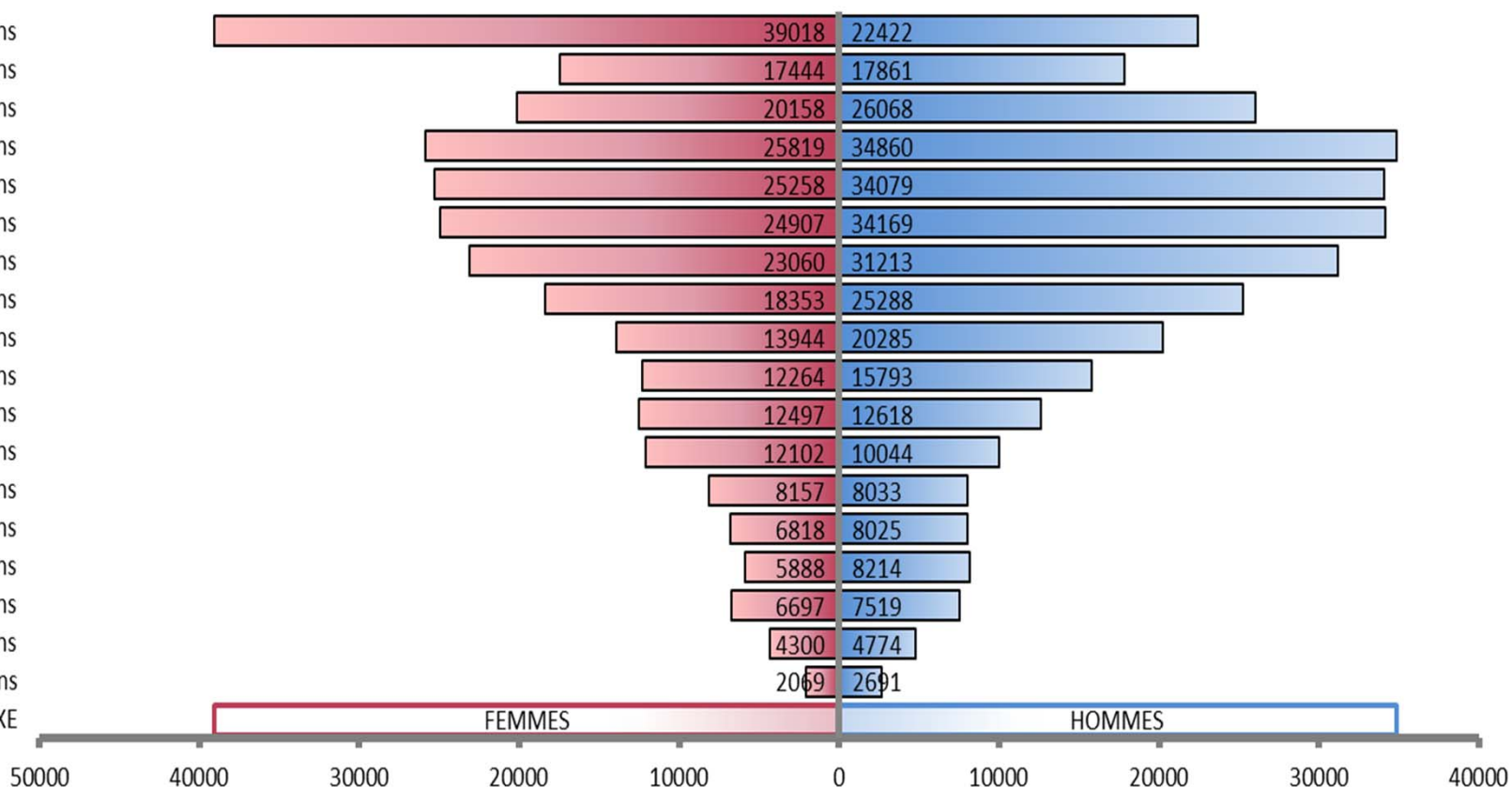
Tous les professionnels de Titres I et IV (62) dont le siège est implanté en Ile de France

Tranche d'âge	Année 2021
	Total
Moins de 5 ans	4 760
5-9 ans	9 074
10-14 ans	14 216
15-19 ans	14 102
20-24 ans	14 843
25-29 ans	16 190
30-34 ans	22 146
35-39 ans	25 115
40-44 ans	28 057
45-49 ans	34 229
50-54 ans	43 641
55-59 ans	54 273
60-64 ans	59 076
65-69 ans	59 337
70-74 ans	60 679
75-79 ans	46 226
80-84 ans	35 305
Plus de 85 ans	61 440
Total	602 709

Plus de 85 ans
80-84 ans
75-79 ans
70-74 ans
65-69 ans
60-64 ans
55-59 ans
50-54 ans
45-49 ans
40-44 ans
35-39 ans
30-34 ans
25-29 ans
20-24 ans
15-19 ans
10-14 ans
5-9 ans
Moins de 5 ans

SEXE

Pyramide des âges des bénéficiaires ayant reçu au moins une facture

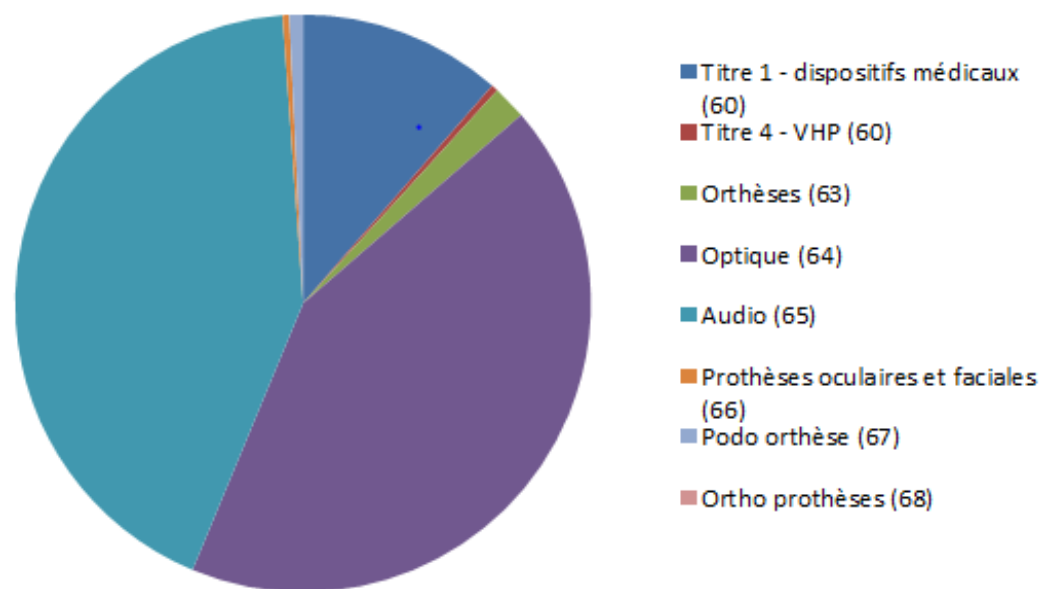


03

VIE CONVENTIONNELLE DES PROFESSIONNELS DU TITRE I ET IV

ATTRIBUTIONS ET FERMETURES DE NUMÉROS PS EN 2021

Attribution de FNPS sur l'année 2021

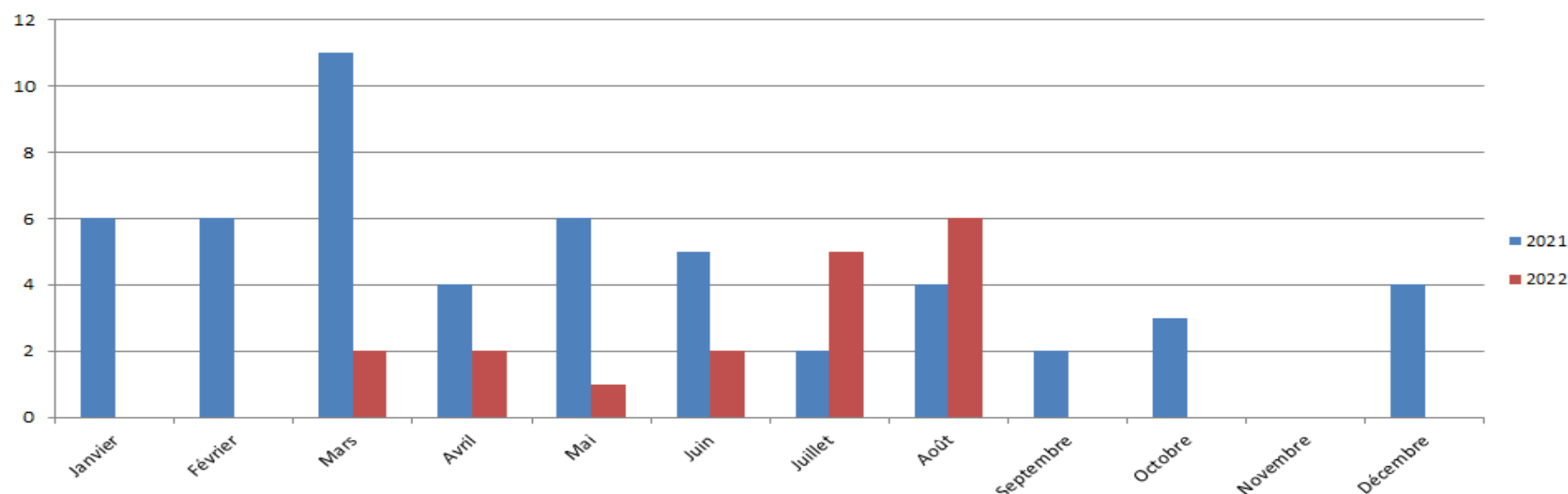


Sur l'année 2021, 364 numéros nationaux PS ont été délivrés par le Service Régulation de l'offre de soins dont 53 pour les prestataires relevant du Titre I et IV, soit 14,56 % des demandes totales.

Parallèlement, le service a procédé à 111 cessations dont 17 relatives au Titre I et 7 au Titre IV soit 21,62 % du total des cessations.

ATTRIBUTIONS ET FERMETURES DE NUMÉROS PS EN 2021 - 2022

Attribution de FNPS pour les professionnels relevant du Titre I et IV en 2021 et 2022



Entre le 1er janvier et le 31 août 2022, ce sont **288** demandes d'attributions qui ont été prises en charge dont **18** pour des professionnels relevant du Titre I et IV.

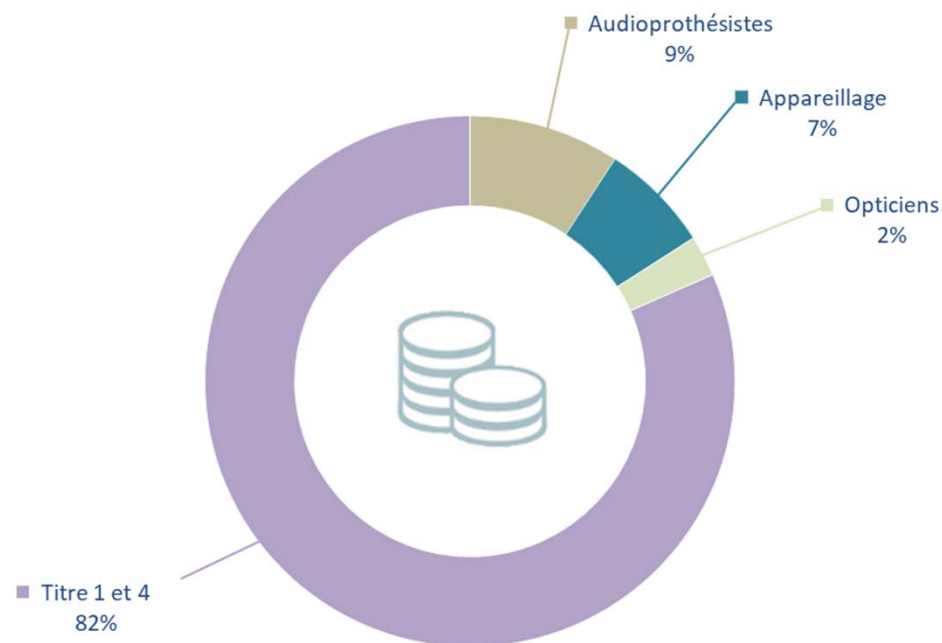
Depuis le début de l'année 2022, **26** cessations ont été traitées dont **6** pour des professionnels relevant du Titre I et IV.

04

FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES 2021

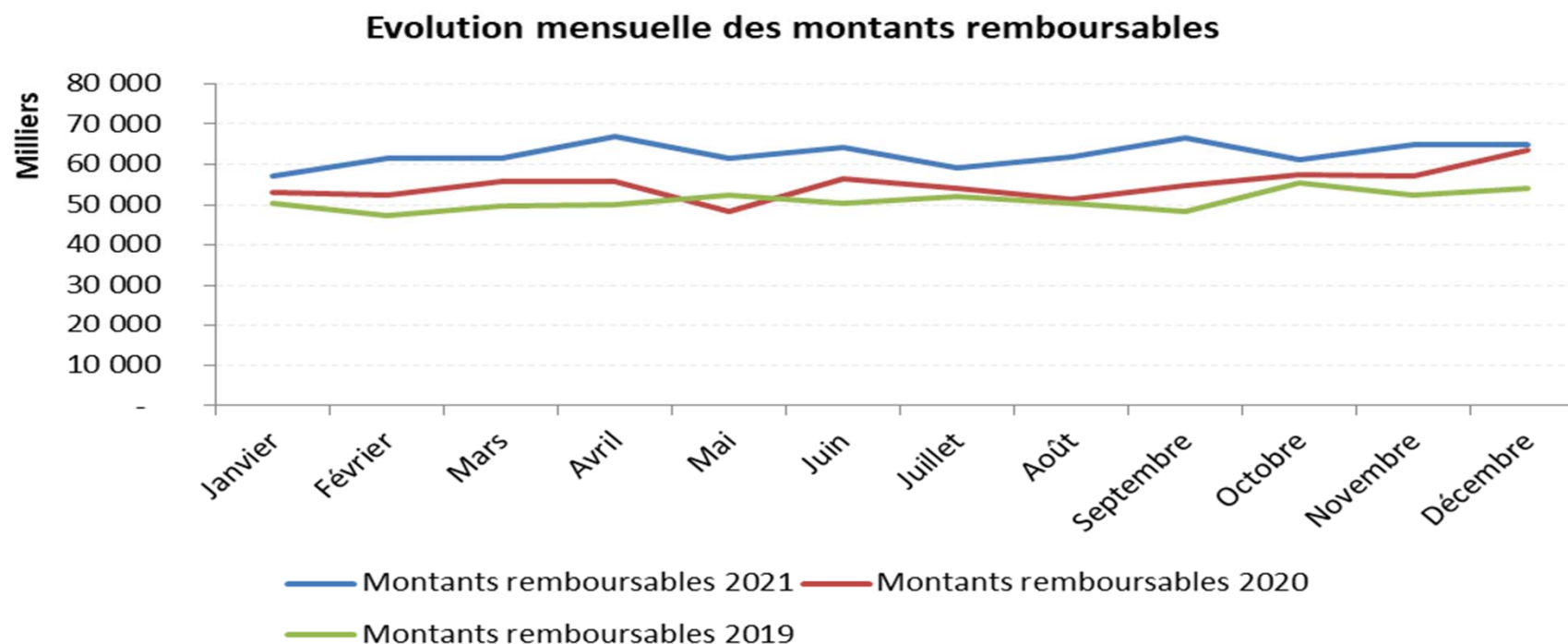
EVOLUTIONS DES MONTANTS ET RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DE LA LPP

Fournisseurs	Evolution PCAP
Audioprothésistes	86,7%
Appareillage	5,9%
Opticiens	14,1%
Titre 1 et 4	13,8%
Total fournisseurs	17,4%



Total 2021 : 784 258 782 Euros

FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES



16 **Source SNDS :** Tous les professionnels de Titre I et Titre IV (60,61,62) dont le siège est implanté en Ile de France - Toutes les prestations LPP du Titre I, T2 chapitre 4 et Titre IV – Bénéficiaire France entière et tout régime – Remboursements du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021.

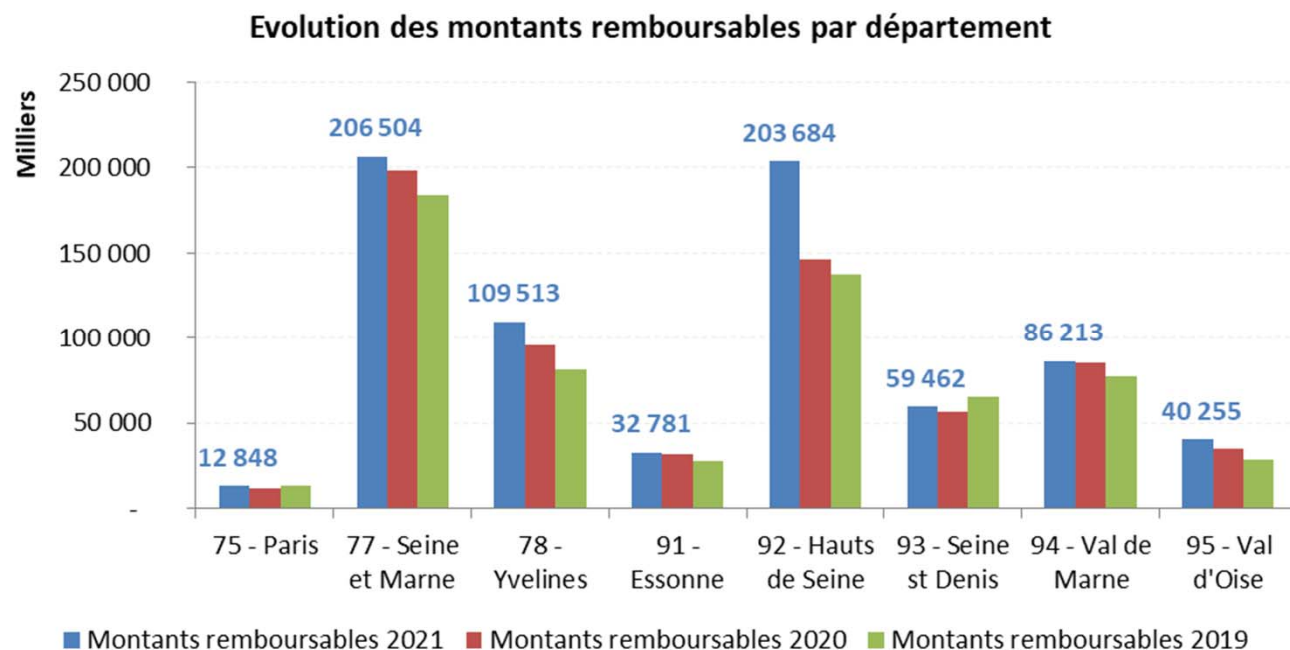
FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES

Mois de remboursement	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Montants remboursables 2019	Evolution PCAP 2021/2020	Evolution PCAP 2021/2019
Janvier	57 097 657	53 006 991	50 301 394	7,7%	13,5%
Février	61 400 944	52 540 259	47 229 421	16,9%	30,0%
Mars	61 498 515	55 654 945	49 755 136	10,5%	23,6%
Avril	66 795 453	55 695 166	50 046 212	19,9%	33,5%
Mai	61 440 784	48 302 617	52 532 358	27,2%	17,0%
Juin	64 390 364	56 512 046	50 483 658	13,9%	27,5%
Juillet	59 307 113	54 222 494	52 105 295	9,4%	13,8%
Août	61 837 752	51 408 242	50 382 153	20,3%	22,7%
Septembre	66 492 920	54 819 870	48 438 669	21,3%	37,3%
Octobre	61 354 506	57 474 296	55 567 642	6,8%	10,4%
Novembre	64 869 300	57 234 205	52 402 912	13,3%	23,8%
Décembre	64 775 252	63 413 206	54 228 793	2,1%	19,4%
Total	751 260 559	660 284 337	613 473 644	13,8%	22,5%

RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DU TITRE I ET IV PAR DÉPARTEMENT EN ILE-DE-FRANCE

Département d'implantation du fournisseur	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Montants remboursables 2019	Evolution PCAP 2021/2020	Evolution PCAP 2021/2019
75 - Paris	12 848 395	11 901 245	13 090 855	8,0%	-1,9%
77 - Seine et Marne	206 503 929	197 922 311	183 691 006	4,3%	12,4%
78 - Yvelines	109 512 851	95 379 596	80 890 823	14,8%	35,4%
91 - Essonne	32 781 218	31 714 779	27 689 368	3,4%	18,4%
92 - Hauts de Seine	203 683 570	146 568 347	137 154 584	39,0%	48,5%
93 - Seine st Denis	59 462 293	56 605 569	65 297 819	5,0%	-8,9%
94 - Val de Marne	86 212 928	85 238 703	76 897 591	1,1%	12,1%
95 - Val d'Oise	40 255 375	34 953 787	28 761 597	15,2%	40,0%
Ile de France	751 260 559	660 284 337	613 473 644	13,8%	22,5%

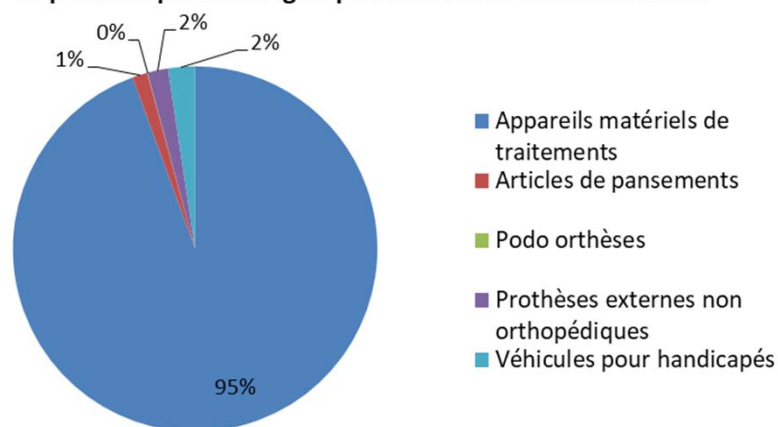
FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES



ANALYSE PAR ACTE REGROUPÉ

Acte regroupé	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Montants remboursables 2019	Evolution PCAP 2021/2020	Evolution PCAP 2020/2019
Appareils matériels de traitements	709 334 868	629 047 333	579 158 895	12,8%	22,5%
Articles de pansements	10 045 701	8 427 211	7 742 957	19,2%	29,7%
Podo orthèses	269 737	84 617	2 703	218,8%	9880,7%
Prothèses externes non orthopédiques	13 706 002	8 495 715	9 799 576	61,3%	39,9%
Véhicules pour handicapés	17 904 250	14 229 461	16 769 513	25,8%	6,8%
Total	751 260 559	660 284 337	613 473 644	13,8%	22,5%

Répartition par acte regroupé des montants remboursables



20 **Source SNDS** : Tous les professionnels de Titre I et Titre IV (60,61,62) dont le siège est implanté en Ile de France - Toutes les prestations LPP du Titre I, T2 chapitre 4 et Titre IV – Bénéficiaire France entière et tout régime – Remboursements du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021

ANALYSE PAR PRESTATION

Nature de prestation	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Montants remboursables 2019	Evolution PCAP 2021/2020	Evolution PCAP 2021/2019
AAD : AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS A DOMICILE (CHAP. 1)	310 153 628	262 463 984	238 113 185	18,2%	30,3%
AAR : APPAREILS D ASSISTANCE RESPIRATOIRE,OXYGENOTHERAPIE A DOMICILE	270 169 846	254 755 909	238 456 722	6,1%	13,3%
ARO : APPAREIL GENERATEUR D AEROSOL	4 138 949	4 902 746	5 036 211	-15,6%	-17,8%
COR : CHAUSSURES ORTHOPEDIQUES (CHAP. 6)	269 737	84 617	2 703	218,8%	9880,7%
MAC : MATERIELS ET APPAREILS DE CONTENTION ET DE MAINTIEN (CHAP. 2)	1 324 617	1 000 829	1 165 051	32,4%	13,7%
MAD : MATERIELS ET APPAREILS POUR TRAITEMENTS DIVERS (CHAP. 3)	123 547 828	105 923 867	96 381 870	16,6%	28,2%
PAN : ARTICLES DE PANSEMENTS (CHAP. 4)	10 045 701	8 427 211	7 742 957	19,2%	29,7%
PEX : PROTHESES EXTERNES NON ORTHOPEDIQUES (T2 CHAP. 4)	13 706 002	8 495 715	9 799 576	61,3%	39,9%
VEH : VEHICULES POUR HANDICAPES PHYSIQUES	17 904 250	14 229 461	16 769 513	25,8%	6,8%
Total général	751 260 559	660 284 337	613 473 644	13,8%	22,5%

21 **Source SNDS** : Tous les professionnels de Titre I et Titre IV (60,61,62) dont le siège est implanté en Ile de France - Toutes les prestations LPP du Titre I, T2 chapitre 4 et Titre IV – Bénéficiaire France entière et tout régime – Remboursements du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021.

05

DONNÉES DU SERVICE DU GRAND APPAREILLAGE

DELAIS DE REGLEMENT ET TAUX DE TELETRANSMISSION PAR SPECIALITE (TITRE I ET IV VEH)

VEHICULE POUR HANDICAPES PHYSIQUES						
	FSE	DELAIS DE REGLEMENT	FSP	DELAIS DE REGLEMENT	TOTAL DES ACTES FACTURES	TAUX DE TELETRANSMISSION
2020	2568	1,40j	16010	7,85j	18578	13,82%
2021	11989	1,39j	10908	10,08j	22897	52,36%

PETIT APPAREILLAGE						
	FSE	DELAIS DE REGLEMENT	FSP	DELAIS DE REGLEMENT	TOTAL DES ACTES FACTURES	TAUX DE TELETRANSMISSION
2020	107847	1,39j	6363	7,04j	114210	94,43%
2021	457960	1,39j	5914	8,11j	463874	98,73%

EVOLUTION DES FLUX POUR LA SPECIALITE (TITRE I ET IV VEH)

Evolution des flux pour les VEH



Evolution des flux pour le petit appareillage



OPTIMISATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FACTURES D'APPAREILLAGE ENTRE LES CPAM D'IDF ET LA CRAMIF

Une problématique à résoudre : la convention signée en 2014 avec les CPAM ne permettait pas aux professionnels délivrant des produits des titres 1 & 4 de la LPP de dématérialiser la totalité de leurs factures

➤ Les produits du titre 1 étaient facturés par voie électronique aux CPAM, et les produits du titre 4 (fauteuils roulants) facturés en papier à la CRAMIF

Un projet initié en 2019, avec une montée en charge progressive du fait du contexte sanitaire

1. Expérimentation sur 1 département (Paris) en 2019
2. Déploiement du projet sur 5 autres départements (78, 91, 92, 93 et 94) à compter de 2020
3. Intégration des professionnels du 95 en avril 2022

OPTIMISATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FACTURES D'APPAREILLAGE ENTRE LES CPAM D'IDF ET LA CRAMIF

Objectifs poursuivis pour les professionnels et les assurés:

- ✓ La prise en charge de 100% des factures (dématérialisées et papier) par un seul organisme, la CRAMIF, au lieu de plusieurs
- ✓ L'accompagnement attentionné par les services de la CRAMIF avec l'objectif de favoriser le recours à la dématérialisation à la source
- ✓ Plus de lisibilité, avec 1 seul interlocuteur en cas de réclamation

Le bilan du dispositif déployé auprès des professionnels du titre 1 et titre 4 en IDF est très positif :

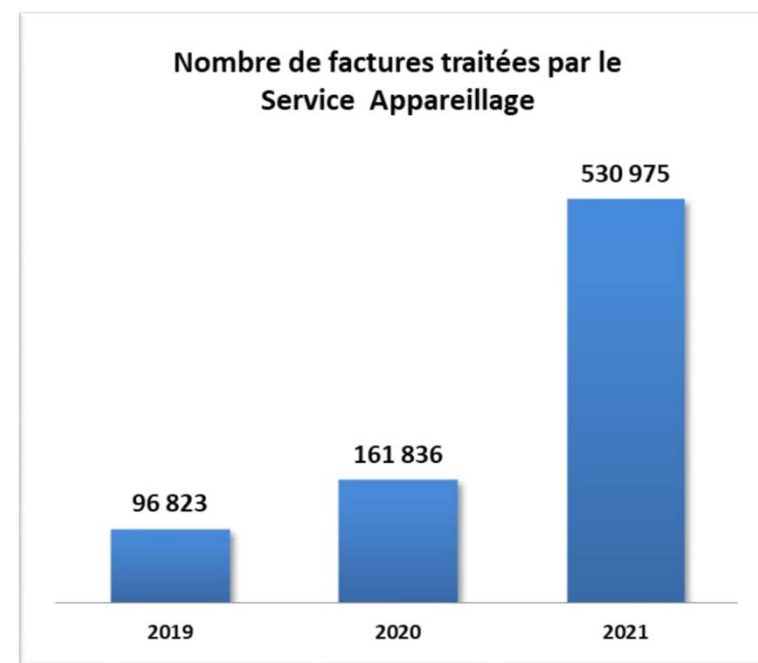
- ✓ Les objectifs initiaux – à savoir la hausse de la télétransmission et la satisfaction de nos publics – ont été atteints
- ✓ La progressivité de la montée en charge a permis une bonne absorption des volumes de facture à gérer
- ✓ L'extension du périmètre de factures remboursées a permis d'asseoir la légitimité du service appareillage auprès des caisses de la région et de la CNAM

EVOLUTION DU VOLUME D'ACTIVITE

Une montée en charge très progressive...

Année	Nombre de professionnels basculés dans le dispositif
2020	16 professionnels de Paris
2021	55 professionnels des départements 75, 78, 91, 92, 93 et 94
2022	6 professionnels (dont 3 du 95 en cours de bascule)

... combinée avec une hausse substantielle des volumes gérés :



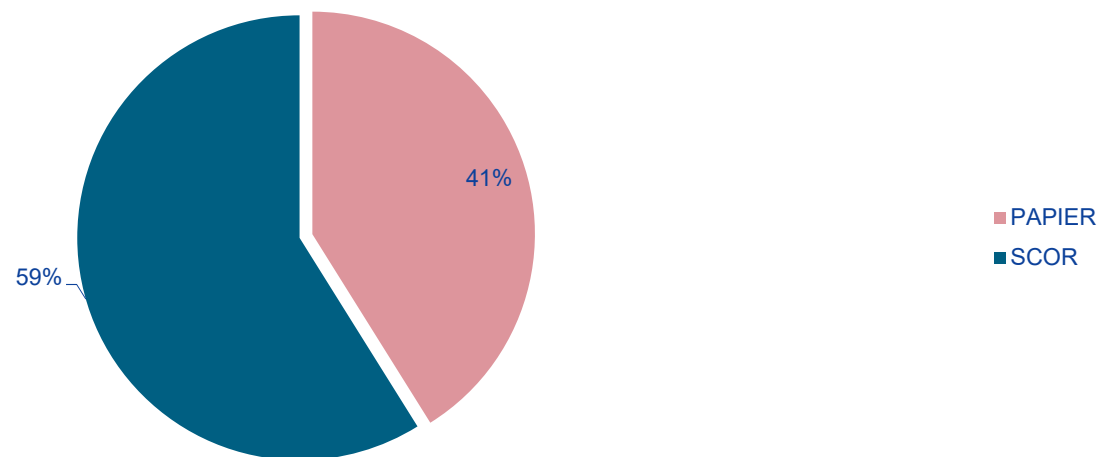
PROCHAINES ETAPES

La montée en charge du projet n'est pas tout à fait terminée. Les actions suivantes sont donc programmées pour 2022 :

- ✓ Contacter les 20 professionnels avec une très faible activité à reprendre dans le cadre de la convention initiale signée avec les 6 CPAM 75, 78, 91, 92, 93 et 94
- ✓ Récupérer l'activité de 23 professionnels suite à la signature de la convention avec la CPAM 95
- ✓ Se rapprocher de la CPAM du 77 pour envisager d'étendre l'opération à l'activité de 32 professionnels
- ✓ Développer l'accompagnement des professionnels

TAUX DE PIECES JUSTIFICATIVES DEMATERIALISEES VIA SCOR

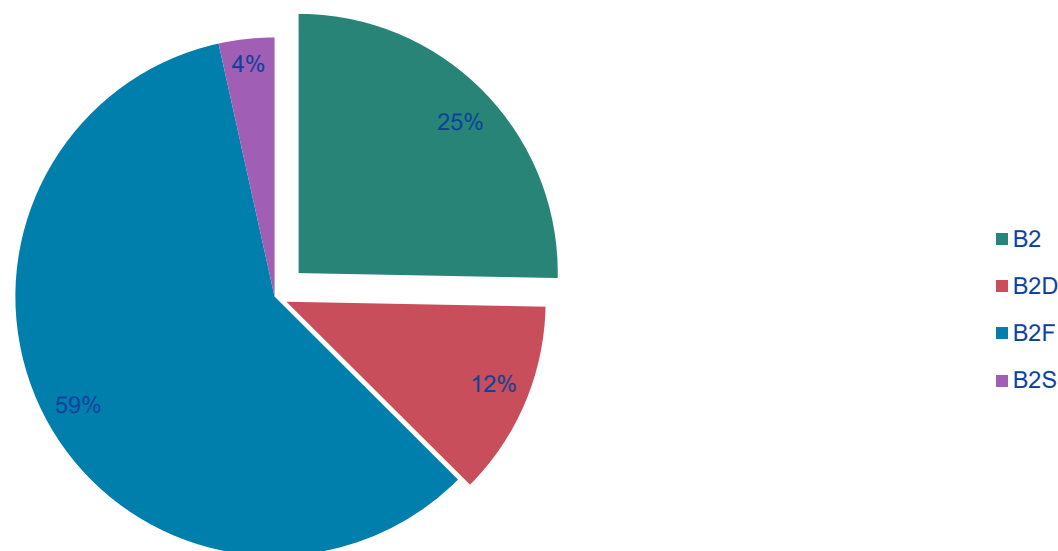
Factures reçues du 01/01 au 25/09/2022



Une étude est en cours pour se rapprocher des professionnels qui n'utilisent pas SCOR → 5 importants professionnels font baisser le taux global sous la barre de 80%

REPARTITION DES FLUX FSE PAR NORME DE TELETRANSMISSION

Répartition des normes de télétransmission du 01/01/2022 au 31/08/2022



Détail des normes de transmission :

- **B2S*** = norme sécurisée (lecture des cartes PS et Vitale)
- **B2F*** = norme sécurisée sans lecture de la carte Vitale
- **B2D** = norme dégradée (CDC SV = 1.40 : lecture de la CPS uniquement, CDC SV 1.31 : B2 classique)
- **B2** = norme B2 classique

* Seules les factures transmises en norme B2S ou B2F comptent pour le calcul de l'aide pérenne

TELESERVICES POUR SIMPLIFIER LA FACTURATION

SESAM- Vitale : Service de dématérialisation des feuilles de soins qui permet de sécuriser, fiabiliser et surtout accélérer tous les remboursements.

➤ Zéro papier : la feuille de soins papier est supprimée.

ADRI: Acquisition des Droits Intégrés

➤ Fiabilisation sécurisation du tiers payant

➤ Baisse des rejets BDO

SCOR (scannérisation des ordonnances)

➤ Plus besoin de nous adresser les pièces justificatives papier

AIDES FINANCIERES A LA TELETRANSMISSION

06

ENQUÊTE EN DIRECTION DES BENEFICIAIRES DE VHP

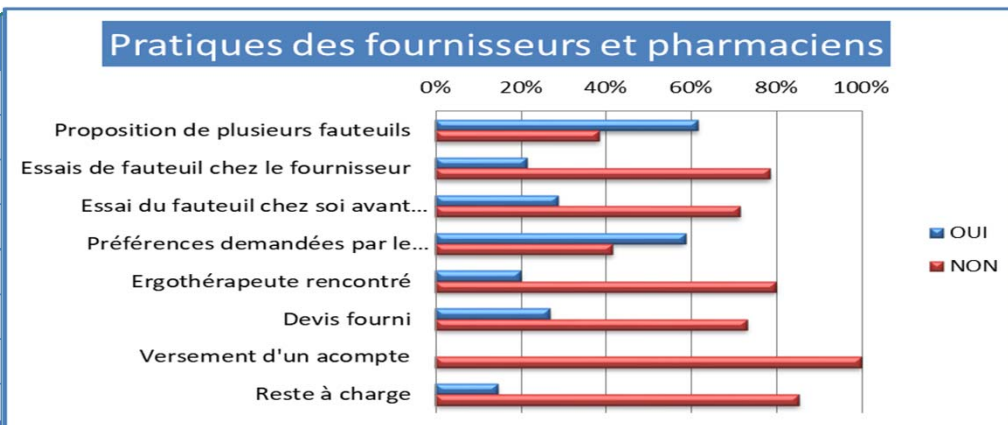
Plan d'action GDR CRAMIF sur le VHP

- Objectif général du programme: Faciliter l'autonomie des patients équipés d'un fauteuil roulant en veillant à ce qu'il soit bien **prescrit, délivré, facturé, remboursé et utilisé** dans des **lieux accessibles**.
- Focus sur le projet: Vérifier la réalité de la délivrance et sa conformité à la prescription
- Action mise en œuvre: Envoi d'une enquête questionnaire auprès des assurés franciliens de 20 à 80 ans qui ont bénéficié du remboursement d'un VHP au cours du 1^{er} trim.2022

Plan d'action GDR CRAMIF sur le VHP

Résultats: 23% des assurés interrogés ont répondu, soit 43 réponses: 22 achats réalisés chez un professionnel et 21 achats dans une pharmacie

Questions \ Réponses	OUI	NON
Proposition de plusieurs fauteuils	62%	38%
Essais de fauteuil chez le fournisseur	21%	79%
Essai du fauteuil chez soi avant commande	29%	71%
Préférences demandées par le fournisseur	59%	41%
Ergothérapeute rencontré	20%	80%
Devis fourni	27%	73%
Versement d'un acompte	0%	100%
Reste à charge	15%	85%



Nouvelle action en cours: élargissement de la cible au 20 – 85 ans avec envoi de courriers. Période 2e et 3e trimestre 2022.

Perspective: consolider les résultats et obtenir un échantillon plus représentatif avant de mener des actions correctrices coordonnées avec les CPAM (DAM pour les pharmacies).

07

POINTS DIVERS

MERCI DE VOTRE ATTENTION